

**PROJET D'OUVERTURE ET
D'EXPLOITATION D'UNE MINE D'APATITE
À SEPT-ÎLES PAR MINE ARNAUD INC.**

**COMMENTAIRES SOUMISES POUR LES
AUDIENCES DU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Mémoire préparé par :

**Régis Labrie
Résident du canton Arnaud à Sept-Îles**

**19 septembre 2013
à Sept-Îles**

Bonjour M. le président et les commissaires,

Mon nom est Régis Labrie natif de Sept-Îles depuis 33 ans et résident du canton Arnaud et considéré comme récepteur sensible selon Mine Arnaud. Je suis l'évolution du projet depuis 3 ans déjà car à la première rencontre du promoteur, ma conjointe était enceinte de notre petite fille qui est maintenant âgée de 2 ans et demi. À cette époque, il était question d'une mine à ciel ouvert d'environ 800 mètres par 2 km par 120 mètres de profond. Maintenant le promoteur parle plutôt d'une méga mine à ciel soit deux fois plus grosse qu'au départ dont les dimensions sont de 800 mètres par 3,5 km par 240 mètres de profond et situé à l'intérieur même des limites de la ville et dans la Zec Matimec. (Définition : Les zones d'exploitation contrôlée, communément appelées Zec, sont des territoires de chasse et pêche du Québec situés sur le domaine public et administrés par des organismes à but non-lucratif. Ces zones font partie d'un réseau d'infrastructures territoriales mis en place en 1978 par le gouvernement du Québec pour prendre la relève des clubs privés de pêche, de chasse et de piégeage (suite à l'« opération gestion faune ») dans le but de rendre accessible la chasse et la pêche au grand public).

Le claim englobe toutes les résidences du canton Arnaud et si jamais cette mine voyait le jour, elle serait situé à moins de 800 mètres des résidences les plus proches, 1 km du Lac des Rapides (claim), notre seul source d'eau potable, 4 km du parc Ferland ou réside 5000 personnes et à 7 km de la ville.

Depuis 3 ans, j'ai questionné et été cherché beaucoup d'information sur le projet mine Arnaud autant par le promoteur que par l'étude d'impacts, par les experts du domaine, par les comités de citoyens, par les études des médecins, par des gens qui ont vécu et qui vivent toujours à proximité de projet similaire, etc. Dernièrement j'ai assisté à mon 2ième BAPE, le premier étant celui du complexe Hydro-électrique de la rivière Romaine et le deuxième étant celui de Mine Arnaud. J'ai été présent aux 6 sessions de questions devant ce BAPE. Plusieurs questions de santé, de sécurité, d'économies restent sans réponse et cela m'inquiète beaucoup. Nous avons choisi de venir s'établir dans le canton pour fonder une famille et pour des projets de retraite. Depuis quelques années, nous mettons beaucoup de temps et d'énergie à bâtir une ferme et à faire de l'agriculture. Ce sont des valeurs qui nous tiennent à cœur et que nous voulons transmettre à nos enfants. Mais depuis 3 ans, nous subissons déjà un stress sans savoir si nous ne serons pas obligés de partir. On se sent comme des gens qui vivent sur une propriété en location car nous hésitons à investir.

Si cette mine voyait le jour, c'est inévitable, il y aura des impacts sur la santé et la qualité de vie des gens de Sept-Îles et principalement celle de ma famille et les résidents du canton Arnaud. Avec l'étude d'impacts du promoteur, on sait maintenant qu'il y aura des dépassements de la norme pour l'air et cela même en excluant les sources de proximité. C'est inacceptable car ça ne reflète pas la qualité de l'air que nous respirons dans le canton. Nous sommes exposés à des particules fines qui sont émises par la route 138, les embruns marins en provenance du fleuve et les poêles à bois. Les données pour les particules fines ont été prises à 800 mètres dans le bois et non à proximité des résidences. Dans ma famille, il y a des personnes vulnérables et avec l'ajout possible de cette mine

cela pourrait nuire gravement à notre santé mais également aux autres personnes vulnérables de Sept-Îles.

Mine Arnaud a sous-estimé plusieurs sources de poussières. La construction de la butte-écran (d'une envergure de 4 km de long par 40 mètres de haut en moyenne) qui devrait durer 5 ans n'a pas été modélisée au niveau des poussières. Cette butte serait à 500 mètres de certaines résidences. C'est inconcevable. Nous avons des potagers dans le canton Arnaud, des arbres fruitiers et nous cueillons des petits fruits sauvages. Sur notre terrain, nous élevons des animaux et en chassons d'autres qui sont sauvage pour notre consommation. Comment Mine Arnaud va-t-elle faire pour s'assurer que nous pourrions continuer de consommer ces fruits et ces animaux?

Pour ce qui est du dynamitage, aucune étude n'a été réalisée sur les impacts que pourrait avoir des dynamitages quotidiens sur la santé humaine et cela me fait très peur pour ma santé et celle de ma famille. Nous avons également des animaux domestiques et de ferme qui sont sensibles aux détonations. La projection de débris, me rend très anxieux parce que notre limite de propriété serait la limite de propriété de Mine Arnaud. Quels moyens auront nous pour démontrer la responsabilité de la mine si des bris sur nos bâtiments surviennent, par exemple des fissures sur les fondations ou des mouvements de sol ? Les procédures pourraient être longues et coûteuses, car se serait David contre Goliath ! De plus, aucune étude de sol n'a été réalisée près des résidences. Avec le rabattement de la nappe phréatique anticipé dans le canton je m'inquiète car nous savons que dans le canton Arnaud les sols sont argileux et instables.

Pour le bruit, une courte période de mesures a été prise pour déterminer le bruit de fond dans le canton Arnaud et c'est donné sont biaisé selon Santé Canada. Les données ont été établit seulement sur une période de 24 heures l'été et ils auraient dû être mesuré sur une période beaucoup plus longue dans le temps en tenant compte des saisons selon Santé Canada. De plus, ces mesures ont été prises en juillet durant les vacances de la construction. C'est inacceptable car cela ne reflète pas la moyenne annuelle du climat sonore aux résidences du canton. Personne n'a pu nous rassurer concernant les impacts du bruit sur notre santé et notre sommeil. Il y a des études qui démontrent que des expositions prolongé à une source de bruit élevé et non désiré affectent la concentration de certains enfants à l'école. Aucune étude n'a été réalisée sur les personnes fortement gêné (%HA) et c'est inacceptable.

Comment oser affirmer que ce projet cadre dans les principes du développement durable quand ce projet ne répond même pas au premier de ses principes, selon la loi sur le développement durable du Québec, qui se lit comme suit :

« Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. »

Pour toutes ces raisons énumérées ce projet est inacceptable et restera inacceptable par la proximité du site avec le milieu urbain et périurbain. Je crois à la démocratie et je pense

que nous avons le droit de choisir un projet qui pourrait affecter notre santé et notre qualité de vie pour des années et des années à venir. C'est pour ça, qu'à mon avis un référendum serait la meilleure façon de se prononcer. Je ne peux pas croire que le BAPE recommandera ce projet et que le conseil des ministres approuvera un tel projet qui pourrait avoir autant de répercussions négatives sur une population tant au niveau de la santé que de sa qualité de vie.

Si jamais cette mine voyait le jour quand même, Mine Arnaud a voulu diviser le canton Arnaud en 3 zones selon son cadre d'entente et d'acquisition sans connaître tous les impacts de son projet. Les résidents du canton Arnaud, sommes en désaccord avec ce cadre. Il serait plus sensé et respectueux envers les résidents qu'il y ait une seule et même zone. Tous les gens du canton devraient avoir le choix d'être relocalisés dans un endroit similaire au leur avec les outils et moyens nécessaires exemple les frais juridiques et des compensations sérieuses en tenant compte des dommages déjà subit et ceux à venir, avec des garanties écrites.

Sincères salutations.

Le 19 septembre 2013 à Sept-Îles

Régis Labrie
Résident du canton Arnaud à Sept-Îles